

RESOLUTION SUR LA
MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION
SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquante-quatrième session à Abuja (Nigéria) du 27 Mai au 1^{er} Juin 1991,

Rappelant la Résolution AHG/Res.11 (1) sur la Dénucléarisation de l'Afrique adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue au Caire en 1964,

Rappelant en outre la Résolution CM/Res.3 (1) adoptée par la première session du Conseil des Ministres,

Réaffirmant toutes les résolutions sur le Désarmement général adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres depuis la création de l'OUA,

Prenant note de la Résolution 1652 (XVI) de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui demande à tous les Etats membres de respecter le statut du Continent Africain en tant que zone exemptée d'armes nucléaires,

Convaincu que l'évolution de la situation internationale est propice à la mise en oeuvre de la Déclaration sur la Dénucléarisation de l'Afrique (1964) et des dispositions pertinentes de la Déclaration de l'OUA sur la Sécurité, le Désarmement et le Développement (1968),

Ayant examiné le rapport du Groupe d'Experts conjointement mis sur pied par l'OUA et les Nations Unies qui a tenu sa première réunion du 6 au 10 Mai 1991 à Addis Abéba,

CM/Res. 1342

1. DECIDE de créer un groupe intergouvernemental d'experts africains pour examiner ce Rapport de manière plus approfondie afin d'étudier les modalités et les éléments d'élaboration d'un Traité sur la Dénucléarisation de l'Afrique.
2. DEMANDE au Secrétaire Général des Nations Unies, en consultation avec le Secrétaire Général de l'OUA, de convoquer une deuxième réunion du Groupe d'Experts mis sur pied par les Nations Unies en collaboration avec l'OUA.
3. DECIDE de convoquer une réunion conjointe des deux Groupes d'Experts au cours de la deuxième réunion des Experts des Nations Unies et de l'OUA.
4. DECIDE en outre d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session le point "Mise en oeuvre de la Déclaration sur la Dénucléarisation de l'Afrique".